

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le lundi 28 juin, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 22 juin 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 25

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe
ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,
Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO,
Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie
RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Sandra CARVALHO, Madame
Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Stefano
TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN,
Madame Sandrine LALANNE, Madame Karine BASTIEN-COTARD,
Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
Mme Sandrine VILLEMIN à M. Jean-Antoine GALLEGRO.
Mme Rosa SAADI à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
Mme Laure MARCOCCIA-WARIN à Mme Isabelle DUJARDIN.
M. Vincent PINEL à M. Serge GODARD.

Absents excusés :

Absents :

Mme DERAY Chrystel, M. BRAYARD Thierry.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGRO

2021DELIB0078 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE ET LA
COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE AU TITRE DU DISPOSITIF ' SOUTIEN À L'ÉQUIPEMENT DES FORCES DE
SÉCURITÉ ET SÉCURISATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS '.- AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE
SIGNER LADITE CONVENTION.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,
Vu la délibération de la Région Ile de France N°CP2019-395 du 18 septembre 2019
Vu le projet de convention, tel qu'annexé à la présente délibération,
Vu l'avis de la commission "Transition écologique, Environnement, Bâtiments Communaux"
en date du 17 juin 2021,

Considérant que la Région Île-de-France entend soutenir les communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les établissements publics territoriaux (EPT) doter leurs polices municipales des meilleurs équipements en matière de protection, de renseignement, de communication et d'interception, afin de remplir au mieux leurs missions.

Considérant que l'acquisition d'un véhicule d'intervention équipé d'une radio pour la police municipale ainsi que de 12 gilets pare-balles contribuent à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

ARTICLE 1^{er} : APPROUVE le projet de convention de versement à la ville de Bry-sur-Marne d'une subvention, d'un montant maximal de 6 883,00 €, de la Région Île de France sise 2, rue Simone Veil à Saint Ouen (93400), relatif au soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 30 juin 2021

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

